

FFETL

Formation pour les fonctions d'encadrement des activités du temps libre

—
2025-2026

A la demande du Groupement Intercommunal pour l'Animation Parascolaire (GIAP), de la Ville de Genève et de la Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASe), VisionS, en collaboration avec le Service de Santé de l'enfance et de la Jeunesse (SSEJ), organise une formation pour les fonctions d'encadrement des activités du temps libre. Cette formation est destinée aux animateurs-trices parascolaires du GIAP, aux moniteurs-trices d'encadrement de la FASe et aux ludothécaires engagé-es par la FASe exerçant une activité d'animation et de socialisation auprès d'enfants et /ou d'adolescent-es.

Remarque importante:

Pour les personnes déjà sous contrat, cette formation est une condition à l'exercice d'une activité professionnelle au sein de la FASe et du GIAP. Une activité professionnelle cumulée entre les différents lieux est possible.

La formation s'articule en 3 modules



Les 3 modules sont obligatoires pour les animateurs-trices du GIAP ainsi que pour les moniteurs-trices permanent-es et les ludothécaires engagé-es par la FASe.

Buts généraux de la formation

- Sensibiliser les professionnel-les à leurs responsabilités et à la diversité des tâches d'accompagnement des publics accueillis dans les structures d'animation du parascolaire et dans le secteur du travail social hors murs.
- Développer et renforcer la cohérence au niveau de la prise en charge des enfants et des adolescent-es.
- Mettre l'accent sur les notions de socialisation, d'intégration, de sécurité et de prévention.
- Favoriser des passerelles entre ces trois secteurs d'activité.



Pour l'ensemble des modules, la formation s'articule autour d'apports théoriques, méthodologiques et d'analyses de situations concrètes.

Au terme du module 1

Chaque participant-e approfondira les éléments fondamentaux de l'encadrement des jeunes publics.

Au terme du module 2

Chaque participant-e bénéficiera d'un entretien individuel avec un-e formateur-trice pour évaluer les compétences acquises durant son cursus de formation.

Au terme du module 3

Chaque participant-e sera apte à questionner sa pratique professionnelle et à la parfaire au moyen d'outils réflexifs.

1

Contenu du Module 1 «Base»

- La découverte et l'approche des jeux
- L'encadrement du temps libre dans les différents contextes institutionnels
- Entrer en relation avec des enfants et des adolescent-es
- Les différentes attitudes éducatives et de socialisation
- Responsabilité et sécurité
- Agressivité et violence
- Sensibilisation à la santé et à la sécurité des enfants (SSEJ)

Au terme de ce module, les participant-es auront développé des capacités à :

- Connaître les besoins des enfants et des adolescent-es dans le cadre des activités du temps libre
- Animer des activités de loisirs en posant un cadre clair, structuré et respectueux
- Poser des limites et formuler des exigences
- Connaître le cadre, les règles de sécurité, les mandats et les responsabilités
- Collaborer avec d'autres collègues



Horaires du module 1

La formation a lieu le **samedi et en soirée**.

Il s'agit de deux samedis de **9h00 à 17h00**,

d'une soirée du mardi de **18h00 à 21h15**

et de trois soirées du jeudi de **18h00 à 21h15**, à VisionS.

Avant le début des cours, le secrétariat du centre VisionS envoie aux participant-es une convocation avec les documents utiles pour le bon déroulement de la formation, **par e-mail**.

Il faut compter 4 heures de travail individuel, composées de lectures obligatoires.



Attestation

A la fin du **module 1**, une attestation sera remise à chaque participant-e ayant satisfait aux exigences de la formation, à savoir :

- **présence obligatoire** (32 périodes de 45 minutes)
- **participation active** à la formation
- **lectures exigées** durant la formation

2

Contenu du Module 2 «Approfondissement»

- Dynamique de groupe et travail en équipe
- Santé et maltraitance (SSEJ)
- Relations entre pairs et approche genre : le rôle des professionnel-les (SSEJ)
- Addictions et conduites à risque
- Approche interculturelle et intégration
- Approche diététique et éducative des repas (pour les animateurs-trices du GIAP)
- Collaboration et gestion de conflits
- Construction de son identité et de sa posture professionnelle

Au terme de ce module, les participant-es auront développé des capacités à :

- Établir une relation de qualité avec les enfants et les adolescent-es (écoute, non-jugement, etc.)
- Adapter les réponses éducatives aux spécificités individuelles et de groupe
- Animer et dynamiser un groupe d'enfants et d'adolescent-es
- Travailler en équipe
- Collaborer et repérer les différents partenaires
- Connaître les difficultés actuelles de socialisation et d'insertion rencontrées par les enfants et les adolescent-es et savoir se positionner par rapport à leurs besoins
- Se placer en tant que référent-e adulte dans le cadre de la fonction



Horaires du module 2

La formation a lieu le **samedi et en soirée**.

Il s'agit de deux samedis, l'un de **9h00 à 17h00**
et l'autre de **9h00 à 16h00**,
et de quatre soirées les jeudis de **18h00 à 21h15**, à VisionS.

Il faut compter 8 heures supplémentaires de travail individuel pour ce module. Ces 8 heures sont composées d'un entretien individuel avec un-e formateur-trice basé sur une auto-évaluation de lectures obligatoires.



Attestation

A la fin de ce **module 2**, une attestation sera remise à chaque participant-e ayant satisfait aux exigences de la formation, à savoir :

- **présence obligatoire** (32 périodes de 45 minutes)
- **participation active** à la formation
- **lectures exigées** durant la formation
- **entretien individuel** avec l'un-e des formateurs-trices basé sur une auto-évaluation du-de la participant-e et dont les modalités sont explicitées en début de module.

3

Contenu du Module 3 «Analyse de l'activité»

Ce module consiste en un travail collectif articulé autour d'un outil pédagogique formateur et s'appuie sur l'expérience professionnelle. Il repose, d'une part, sur l'analyse de séquences d'activités réalisées dans le cadre des terrains du GIAP et de la FASe et, d'autre part, sur des exercices propres à l'analyse de l'activité.

- S'initier à une méthodologie d'analyse de l'activité pour favoriser les dynamiques de groupe et le travail en équipe.
- Encourager les participant-es à débattre, innover et mobiliser leurs apprentissages à partir des faits et gestes du quotidien.
- Diminuer le sentiment d'impuissance dans le travail social.
- Faciliter le partage des découvertes, des projets et des activités sur les terrains des participant-es.
- Développer des outils permettant de diminuer les conflits interpersonnels.

Au terme de ce module, les participant-es auront développé des capacités à :

- Découvrir les principaux savoirs issus des sciences du travail
- Prendre leur place dans le travail d'équipe en respectant l'expérience de leurs pairs
- Découvrir et expérimenter les conditions préalables à la coopération et à la reconnaissance des compétences
- Créer les conditions pour qu'un collectif puisse questionner son travail et le transformer



Horaires du module 3

La formation a lieu le **samedi et en soirée**.

Il s'agit d'un samedi de **9h00 à 17h00**

et de deux soirées, lundi ou jeudi, de **18h00 à 21h15**, à VisionS.

Ces 4 heures sont composées de lectures obligatoires et d'observations sur le terrain.



Attestation

A la fin de ce **module 3**, une attestation sera remise à chaque participant-e ayant satisfait aux exigences de la formation, à savoir :

- **présence obligatoire** (16 périodes de 45 minutes)
- **une participation** active à la formation
- **lectures exigées** durant la formation



Conditions d'admission et inscription

Inscription des animateurs-trices parascolaires GIAP

Pour pouvoir participer à la formation, les animateurs-trices parascolaires doivent être en première année d'engagement au GIAP (personnel permanent).

Ils-elles retourneront leur bulletin d'inscription au :



**GIAP Groupement intercommunal
Pour l'animation parascolaire**

Association des communes genevoises
Esplanade de Pont-Rouge 3
1212 Grand-Lancy
Tél. 022 304 57 46
giap.formation@acg.ch

Inscription des moniteurs-trices FASe et des ludothécaires engagé-es par la FASe

Pour pouvoir participer à la formation, les moniteurs-trices et les ludothécaires doivent être en possession d'une promesse d'engagement ou d'un contrat signé par la FASe.

Le bulletin d'inscription est à compléter et à envoyer avec un dossier complet directement au secrétariat de la :



FASe

Avenue des Morgines 10
1213 Petit-Lancy

Tél. 022 593 57 03
laurence.marmoux@fase.ch

Attention : reconnaissance d'acquis

Les participant-es peuvent obtenir auprès de leur employeur la reconnaissance d'acquisition de formations antérieures pouvant donner droit à une dispense de la formation pour les modules 1 et 2.

Pour cela, il est indispensable d'émettre une demande détaillée auprès de l'employeur en joignant les attestations et certificats utiles.

Le module 3 ne prend en compte aucune équivalence.

Ce module est considéré comme une formation obligatoire initiale complémentaire.



Lieu de formation

VisionS Formation continue HES Santé-Social

Rue de l'Encyclopédie 5
1201 Genève

Responsable du programme FFETL

Kaoutar Harchi : kaoutar.harchi@hesge.ch

Secrétariat

Caroline Gilliland : ffetl.visions@hesge.ch

VisionS

Rue de l'Encyclopédie 5
1201 Genève
Tél. 022 558 52 98

Formateurs-trices

Mélanie Chaves
Raffaele Cremonte
Zoé Deuel
Lydia Ikherbane
Ana Martins
Théa Modis
Luca Pagano
Alex Simha
Catherine Vasquez

Coordination des formateurs-trices :

kaoutar.harchi@hesge.ch

L'équipe de formateurs-trices est composée de professionnelles formé-es en travail social dans les domaines de l'enfance et de l'ado-lescence. La formation est coordonnée par un enseignant HETS sous mandat du GIAP et de la FASe.

Module 1 - BASE

Septembre - Octobre 2025 (GIAP – FASe)

Samedi	20 septembre	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Mardi	23 septembre	18h00 - 21h15*
Jeudi	25 septembre	18h00 - 21h15
Mardi	30 septembre	18h00 - 21h15*
Jeudi	2 octobre	18h00 - 21h15
Samedi	4 octobre	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Mardi	7 octobre	18h00 - 21h15*
Jeudi	9 octobre	18h00 - 21h15

*Attention : les participant-es sont réparti-es par groupe :
un mardi par participant-e au cours santé et sécurité de l'enfant (SSEJ).

Janvier 2026 (GIAP – FASe)

Samedi	10 janvier	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Mardi	13 janvier	18h00 - 21h15*
Jeudi	15 janvier	18h00 - 21h15
Mardi	20 janvier	18h00 - 21h15*
Jeudi	22 janvier	18h00 - 21h15
Samedi	24 janvier	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Mardi	27 janvier	18h00 - 21h15*
Jeudi	29 janvier	18h00 - 21h15

Mars - Avril 2026 (GIAP)

Samedi	28 mars	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Mardi	31 mars	18h00 - 21h15*
Jeudi	2 avril	18h00 - 21h15
Mardi	21 avril	18h00 - 21h15*
Jeudi	23 avril	18h00 - 21h15
Samedi	25 avril	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Mardi	28 avril	18h00 - 21h15*
Jeudi	30 avril	18h00 - 21h15

Juin 2026 (GIAP - FASE)

Samedi	6 juin	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Lundi	8 juin	18h00 - 21h15
Mardi	9 juin	18h00 - 21h15*
Samedi	13 juin	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Lundi	15 juin	18h00 - 21h15
Mardi	16 juin	18h00 - 21h15*
Jeudi	18 juin	18h00 - 21h15
Mardi	23 juin	18h00 - 21h15*

2

Module 2 - APPROFONDISSEMENT

Août - Septembre 2025 (GIAP)

Samedi	30 août	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Jeudi	4 septembre	18h00 - 21h15
Lundi	8 septembre	18h00 - 21h15
Samedi	13 septembre	09h00 - 12h30 / 13h45 - 16h00
Lundi	15 septembre	18h00 - 21h15
Jeudi	18 septembre	18h00 - 21h15

Novembre - Décembre 2025 (GIAP - FASe)

Samedi	8 novembre	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Jeudi	13 novembre	18h00 - 21h15
Jeudi	20 novembre	18h00 - 21h15
Samedi	22 novembre	09h00 - 12h30 / 13h45 - 16h00
Jeudi	27 novembre	18h00 - 21h15
Jeudi	4 décembre	18h00 - 21h15

Janvier - Février 2026 (GIAP - FASe)

Samedi	31 janvier	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Jeudi	5 février	18h00 - 21h15
Jeudi	12 février	18h00 - 21h15
Samedi	14 février	09h00 - 12h30 / 13h45 - 16h00
Lundi	16 février	18h00 - 21h15
Jeudi	19 février	18h00 - 21h15

Mai - Juin 2026 (GIAP - FASe)

Samedi	9 mai	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Jeudi	21 mai	18h00 - 21h15
Jeudi	28 mai	18h00 - 21h15
Samedi	30 mai	09h00 - 12h30 / 13h45 - 16h00
Jeudi	4 juin	18h00 - 21h15
Jeudi	11 juin	18h00 - 21h15

3

Module 3 - ANALYSE DE L'ACTIVITÉ

Septembre 2025 (FASe)

Samedi	6 septembre	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Lundi	22 septembre	18h00 - 21h15
Lundi	29 septembre	18h00 - 21h15

Octobre 2025 (GIAP - FASe)

Samedi	11 octobre	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Jeudi	16 octobre	18h00 - 21h15
Jeudi	30 octobre	18h00 - 21h15

Novembre 2025 (GIAP)

Samedi	1 novembre	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Jeudi	6 novembre	18h00 - 21h15
Lundi	17 novembre	18h00 - 21h15

Février - Mars 2026 (GIAP – FASe)

Samedi	7 février	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Jeudi	5 mars	18h00 - 21h15
Jeudi	19 mars	18h00 - 21h15

Mai - Juin 2026 (GIAP – FASe)

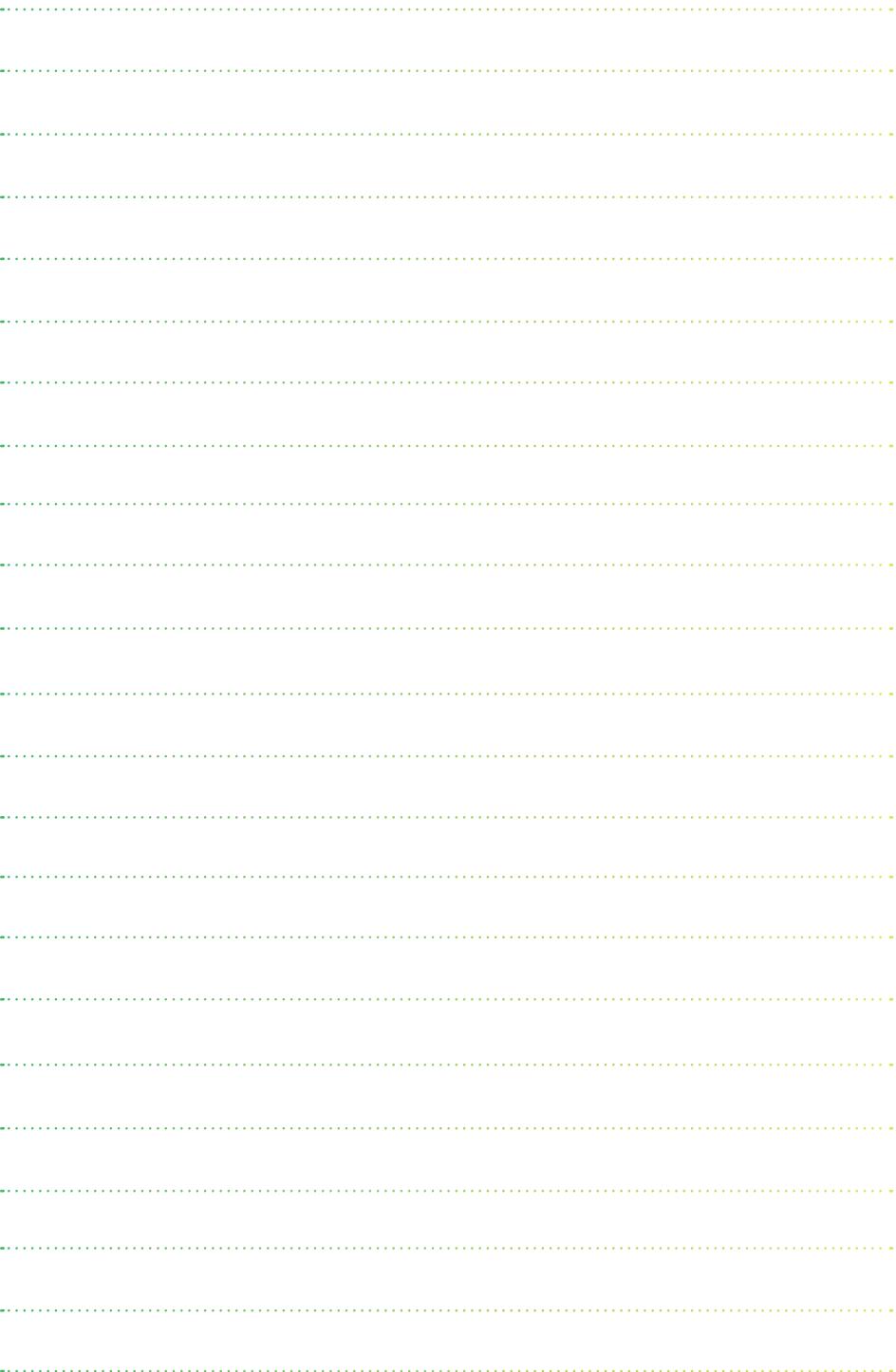
Samedi	2 mai	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00**
Jeudi	7 mai	18h00 - 21h15***
Lundi	1 juin	18h00 - 21h15
Lundi	22 juin	18h00 - 21h15

**Attention : participant-es FASe

***Attention : participant-es GIAP

Septembre 2026 (GIAP)

Samedi	5 septembre	09h00 - 12h30 / 13h45 - 17h00
Lundi	14 septembre	18h00 - 21h15
Lundi	21 septembre	18h00 - 21h15





**Formation pour les fonctions d'encadrement
des activités du temps libre
2025-2026**

